

Mise en cohérence, actualisation et validation des mesures de réformes des points focaux dans les quatorze (14) ministères suivant :

1- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL)

2- Ministère des Arts et de la Culture (MAC)

3- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN)

4- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS)

5- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)

6- Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MFPRA)

7- Ministère du Tourisme (MT)

8- Ministère de la Communication (MC)

9- Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique (MDHCDFC)

10- Ministère des Sports et des Loisirs (MSL)

11- Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ)

12- Ministère de la Promotion de la Femme (MPF)

13- Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé (MCPSP)

14- Ministre auprès du Président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPRPDAT)

Travail à faire :

- Retenir les mesures de réformes pertinentes dont on est sûr de réaliser selon l'échéance indiquée ;

- Vérifier la formulation des mesures et leurs échéances de réalisation;

- Ajouter si nécessaire de nouvelles mesures ;

- Prioriser les mesures selon la chronologie de leurs réalisations ;

- Estimer les coûts de chaque mesure en indiquant le bailleur si le financement est déjà obtenu. Au besoin utiliser la fiche descriptive d'activités ;

- Reformuler si nécessaire les indicateurs d'objectifs, les indicateurs de résultats et les indicateurs de mise en œuvre. Pour les indicateurs de mise en œuvre, seuls les plus importants seront retenus.